

S P I R A L

« TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES »

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 22 MARS 2001

Le Groupe de Travail « Transport de Matières Dangereuses » s'est réuni le Jeudi 22 mars 2001.

La liste des participants à cette réunion est annexée au présent compte rendu.

Les débats se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

I - Bilan de la mise en place du Plan de Circulation des Transports Matières Dangereuses (TMD)

Le Préfet du Rhône a signé l'arrêté établissant le plan de circulation pour le contournement de l'agglomération lyonnaise et les pénétrantes autorisées pour le transport des matières dangereuses.

Les cartes, l'arrêté préfectoral correspondant, la plaquette, ont été diffusés aux Maires des Communes concernées ainsi qu'à l'ensemble des transporteurs de matières dangereuses de Rhône-Alpes.

Un dossier de presse a été adressé aux médias. Des cartes seront mises à disposition des stations services, des établissements d'enseignement professionnel intéressés et aux 11 centres de contrôles techniques (DRIRE) pour les T.M.D.

Enfin, les cartes sont disponibles sur le site internet du SPIRAL.

A présent, la question essentielle concerne la date de mise en place totale de la signalisation afin que cette nouvelle réglementation puisse être imposée. Le dernier panneau devrait être posé dans le délai d'un an, mais il faut inciter les transporteurs à anticiper l'application de l'arrêté de circulation sur l'ensemble du territoire concerné :

Du débat qui s'engage il ressort que :

- il est important de poser chaque élément de la signalisation en prenant en compte la notion de continuité d'itinéraire.
- il convient d'adresser les cartes et l'arrêté préfectoral aux syndicats professionnels des transporteurs ainsi qu'à toutes les communes du Grand Lyon.
- l'ouverture des raffineries se faisant à partir de 5 heures, le délai de remplissage des cuves permet difficilement au chauffeur d'être sorti de la zone à 7 heures, suivant la prescription de l'arrêté. Il convient de rechercher une ouverture des raffineries à partir de 4^h 30 le matin.

II - Perspectives pour l'action du Groupe de Travail

Le Président rappelle la visite de la plateforme multimodale de CNC^{Innovations} qui a été riche d'enseignements et qui montre la nécessité de travailler sur la problématique de ces chantiers. Ils constituent, de par le stationnement des cuves de transport ferré et routier, des sites à risques. Pourtant, ils s'inscrivent dans un vide juridique au regard des réglementations en vigueur.

Le SPIRAL pourrait étudier les problèmes posés, à partir de sites pilotes qu'il convient de distinguer, et en organisant sa réflexion suivant 3 thèmes : le stationnement des véhicules, la formation, la sécurité du véhicule.

Cette proposition entraîne un débat duquel il ressort qu'un problème réglementaire existe effectivement sur les plateformes d'échanges modaux.

Une étude spécifique à laquelle seraient associés les services de secours pourrait conduire à l'élaboration d'un Plan de Secours, qui serait soumis à l'approbation préfectorale. Ceci conduirait d'une part à l'amélioration de la sécurité et donnerait aussi un cadre réglementaire aux actions de prévention.

Des aménagements pourraient être également réalisés avec des subventions de l'Etat .

Cette démarche pourrait, au delà de l'agglomération, concerner les deux ou trois plates-formes multimodales en activité sur le département. Elle pourrait même, à l'instar du projet territorial de l'Etat, conduire à l'élaboration d'un cahier des charges pour les projets à venir.

Le Président suggère que soit également analysé l'importance du risque que constitue le stationnement des TMD sur les aires de service et de repos des autoroutes du département du Rhône.

Les canalisations, qui constituent un autre mode de transport pourraient également être inventoriées. La Communauté Urbaine projette d'ailleurs de faire réaliser une étude sur ce sujet.

En définitive le groupe de travail « Transport des Matières Dangereuses » du SPIRAL pourrait se donner pour objectif d'élargir sa réflexion, au-delà de l'agglomération lyonnaise, sur l'ensemble du département du Rhône, dans une conception multimodale : routes, fer, voies navigables, canalisations, et en analysant plus particulièrement les problèmes posés sur les plateformes d'échanges.

Secrétaire du Groupe

Marc DELEIGUE